

Ecole Nos Enfants - Conseil de participation (PV)

Réunion du 26/10/2021

Présents / Présentes : Miguel (représentant du PO), Lauriane & Frédéric (représentants de l'équipe pédagogique), Martial (direction *ad interim*), Camille, Mélanie & Jonathan (représentants des parents).

1. Accueil et rappel du cadre de travail du CP

En introduction est rappelée la composition du Conseil de participation (CP) ainsi que ses principales missions, centrées sur le projet d'établissement. Deux objets peuvent par exemple être abordés par le CP : le plan de pilotage et la gratuité. L'accent est également mis sur la spécificité de ce CP, liée au fait d'une part que les parents sont par ailleurs présents dans le PO et d'autre part que la taille relativement réduite de l'équipe (pédagogique, administrative technique et de gestion) permet une gestion plus souple et plus directe des questions quotidiennes.

Si la taille de l'équipe permet cette gestion plus souple, elle ne permet par contre pas toujours de dégager des moyens humains importants. Les nouveaux représentants des parents sont informés que, la priorité étant donné aux missions d'enseignement et au bien être du personnel, la temporalité de mise en œuvre des chantiers impulsés par le CP peut en être affectée.

Le CP se réunira quatre fois au cours de l'année scolaire 2021-2022.

2. Nouveau site internet

Le nouveau site de l'Ecole a été lancé en 2020, en pleine crise socio-sanitaire. Il semble nécessaire de rappeler son existence, ses objectifs et ses mécanismes de gestion

- à l'équipe pédagogique : il est essentiel de bien penser et clarifier l'articulation et la complémentarité entre le site d'une part et la plateforme Happi d'autre part. Et ce d'autant plus que les consignes ont évolué en cours d'année scolaire dernière et que Happi est une plateforme de travail visant à permettre l'échange entre titulaire et élèves (et non les parents).
- au secrétariat : le secrétariat est demandeur d'un coup de main pour tenir à jour le site.
- et aux parents : il serait intéressant de recommuniquer au parents le rôle du site internet de l'école, les informations qu'ils peuvent y trouver (et le mot de passe de l'espace parents 😊). L'attente des parents par rapport au site est surtout de retrouver une informations oubliée (date, etc.) et d'avoir accès à certains documents, formulaires, etc. En maternelle, des informations portant sur les activités en classe pourraient aussi être ajoutées, tant que les parents n'ont pas accès aux locaux.
-

Conclusions :

- Martial échangera avec l'équipe pédagogique pour préciser les limites de l'utilisation du site, en complémentarité de l'utilisation de Happi

- Camille s'engage - le cas échéant – à réorganiser des sessions de formation de l'équipe pédagogique sur la manière d'alimenter le site
- Camille prendra directement contact avec Julie pour l'organisation de la mise à jour du site (par exemple si Julie/Elodie ajoutent Camille en cc des mails administratifs envoyés aux parents à uploader sur le site). Néanmoins, à moyen terme, il faudra que l'équipe de gestion soit autonome par rapport à la gestion / alimentation du site.
- Un rappel de l'existence et de la fonction du site doit être adressé aux parents. Quand le point sera tranché sur l'utilisation Happi/site web pour les enseignants, Camille fera une proposition de communication.

3. Information aux parents de l'existence du CP et de son rôle

Suite à la nouvelle composition du CP, il est proposé de présenter le CP et ses missions aux parents via un courrier adressé aux parents.

Il est ajouté qu'il serait judicieux que l'équipe pédagogique reçoive la même information, il est décidé en conclusion :

- Camille enverra aux membres du CP une version martyre du courrier.
- Après réceptions et intégrations des éventuelles remarques, Julie se chargera de l'envoi aux parents et à l'équipe pédagogique

4. Instauration de parents relais au sein de l'école

Après débat sur le sujet de l'instauration des parents relais, il est conclu que - en l'absence de direction stable - le projet reste en suspens jusqu'à l'année prochaine, qu'il sera pris en charge par la nouvelle direction.

Par ailleurs, il est mentionné la volonté de certains parents de créer une association de parents, entre autre pour créer une *communauté de parents*.

Le PO rappelle qu'il s'agit d'une prérogative des parents qui ne doit pas avoir l'aval de l'école ou du PO. Néanmoins, il indique que l'école ne doit pas non plus soutenir formellement et matériellement la constitution d'une telle association, et il considère que le fonctionnement spécifique de l'école permet déjà aux parents d'être consultés et de s'exprimer de façon régulière.

En conclusions, il est nécessaire d'explorer plus avant les motivations et les besoins des parents qui expriment ce désir. Jonathan et Mélanie reviendront vers le CP (pour information) si la réflexion évolue dans le chef des parents.

5. Information relative au Plan de Déplacements Scolaires

Mélanie propose de clarifier les enjeux et les démarches à entreprendre en vue de s'inscrire dans la démarche, de façon à ce que la nouvelle direction dispose des informations nécessaires à prendre une décision rapidement au moment de son entrée en fonction.

6. Proposition d'aide à la réflexion relative au choix des fournisseurs d'énergie de l'école

Jonathan relaye la proposition de Matthieu (membre suppléant du CP) d'aider à identifier la pertinence d'un éventuel changement de fournisseur d'énergie. La situation actuelle et les perspectives d'augmentation des prix rendent cette réflexion particulièrement pertinente.

Il indique que la demande est que la direction et / ou le PO identifie - si la réflexion leur semble utile - un interlocuteur / une interlocutrice pour Matthieu auprès de qui il pourrait collecter les informations nécessaires à mener la réflexion.

Le PO indique que, pour la gestion des aspects impliquant la bonne santé budgétaire de l'école ou impliquant la sécurité des élèves et du personnel, il est habituellement fait appel à des ressources professionnelles (i.e pas à la bonne volonté de parents volontaires). Ceci étant, il ne voit pas d'objection à ce qu'une réflexion soit menée et que des propositions étayées soient formulées.

En conclusion, il est décidé que Miguel transmettra le nom d'une personne de contact pouvant aider à comprendre la situation actuelle en matière d'approvisionnement en énergie (gaz et électricité) au sein de l'école (ou de chacune des implantations...).

Par ailleurs, Mélanie rappelle que certaines structures (Maison de l'Energie) peuvent intervenir pour identifier des aménagements visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments.

7. Proposition de mise en place d'un groupe de travail relatif à la mixité sociale de la population scolaire

Jonathan indique avoir été interpellé par l'évolution à la hausse de l'indice socio-économique (ISE) des trois implantations de l'école (passage de 10-11 en 2011 à 18-20 en 2020). Si le changement s'explique peut-être en partie par la réforme du mode de détermination de cet indice, il considère toutefois que l'école pourrait s'engager dans une réflexion relative à la mixité sociale de l'école, de façon à ce que le projet d'établissement puisse être accessible au plus grand nombre d'enfants.

Il propose d'aborder cette question à travers un élément opérationnel : le choix du mode d'inscription. Il considère que certains modes d'inscription sont plus susceptibles d'être socialement sélectifs que d'autres.

Le PO indique comprendre l'intérêt de la question mais émet des réserves de deux ordres :

- Il considère que le mode d'inscription n'est pas en mesure d'amener un changement conséquent de population, étant donné ce que l'on sait par ailleurs de la faible mobilité spatiale des familles au moment du choix de l'enseignement fondamental (et particulièrement pré scolaire) et de la façon dont les choix parentaux sont effectués ;
- Il considère que la réflexion relative à la mixité sociale de la population scolaire ne doit pas faire l'économie d'une réflexion sur ses conséquences sur la santé financière de l'école. Il rappelle que la qualité du projet d'établissement tient aussi à la capacité à engager du personnel sur fonds propres (par exemple pour le néerlandais).

En conclusion, Miguel s'engage à aborder le sujet lors de la réunion du PO du 27/10/2021 pour évaluer la pertinence d'une mise à l'agenda d'une réflexion relative à la mixité sociale et à revenir ensuite vers les membres du CP.

8. Agenda des prochaines réunions

Les prochaines réunions auront lieu Chaussée d'Alseberg 346, aux dates suivantes :

- 14 décembre 2021 - 17h-18h15
- 8 mars 2022 - 17h-18h15
- 24 mai 2022 - 17h-18h15